



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère chargé des Sports

COMITÉ DÉPARTEMENTAL du BAS-RHIN

JURY DU CONCOURS

Concours du :

Club organisateur :

Lieu :

Président : Nr licence :

Membre : Nr licence :

Membre : Nr licence :

Arbitre : Nr licence :

Article 41 du Règlement de jeu officiel de Pétanque de la FFPJP (édition du 01-01-2022) :
« Composition et décisions du jury Tout cas non prévu par le règlement est soumis à un arbitre qui peut en référer au jury du concours. Ce jury comprend trois ou quatre membres. Les décisions prises en application du présent paragraphe par le jury sont sans appel. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante ».